

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 22 mars 2022

Date de convocation : 1 ^{er} mars 2022	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 31 mars 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-04**

OBJET : Financement de la politique SIG départementale pour 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT DEUX du mois de MARS, mardi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 1^{er} mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.

MEMBRE AYANT PERDU SON MANDAT : M. Daniel PATTEDOIE



M. le Président explique que, dans le cadre de la nouvelle gouvernance de Géo17 définie en 2017, les axes de travaux élaborés par le Comité stratégique pour 2022 sont les suivants, dont de nombreux qui intéressent le SDEER :

- Gouvernance de Géo17 : poursuivre le fonctionnement de Géo17. Objectif de réaliser 5 comités.
- Animation de 6 groupes de travail : PCRS, urbanisme, adresse, observatoire habitat/foncier (logements vacants), amiante, travaux sur voirie.

- Préparation de la diffusion de la photo aérienne 2021 avec le Conseil Départemental : réalisation de la recette technique.
- Mise en place d'une cartographie des enrobés contenant de l'amiante.
- Montage du PCRS à l'échelle départementale : animation d'un groupe de travail dédié, études techniques, rencontres avec les futurs partenaires pour mettre en place le partenariat.
- Expérimentation d'une démarche de coordination des programmations de travaux sur la voirie sur le territoire de l'agglomération Rochefort Océan pour établir des recommandations sur les conditions d'une généralisation à l'échelle départementale ;
- Urbanisme : poursuivre les contrôles des documents d'urbanisme numérisés dans le cadre du marché départemental, accompagner la publication des documents d'urbanisme.
- Mise en place d'un accompagnement pour la normalisation des adresses.
- Observation et évaluation des territoires : faire connaître l'Observatoire des Territoires ; accompagner les démarches d'observation sur le thème des logements vacants.
- Accompagnement des adhérents de Géo17 dans leur démarche de publication de données sur la Géoplateforme17.
- Faire évoluer l'application de recherche et de localisation de services à la population et développer l'offre.
- Renforcer le rayonnement de Géo17 à l'échelle infra-départementale mais également supra-départementale.

La programmation budgétaire prévoit des recettes de fonctionnement de 288 400 euros portées essentiellement par le Conseil départemental (200 000 euros) et par chacun des cinq syndicats départementaux (SDEER, EAU17, SDV, Soluris et SDIS), partenaires fondateurs (10 000 euros).

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la contribution du SDEER à Géo17 pour 2022 et de lui donner mandat pour signer la convention de participation associée.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Accepte la proposition de contribution du SDEER au financement de la politique SIG départementale pour 2022 ;

2 - Mandate M. le Président pour signer le projet de convention qui lui a été présenté.

Nota : le projet de convention est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*